

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SAINT-PIERREVILLE
(Ardèche)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Le dix Juillet deux mil vingt à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-ville, sous la présidence de Florent DUMAS, maire.

Présents : Guillaume BARRAS, Philippe BAY, Georgette CHAREYRE, Céline ROUVEYROL, Florent DUMAS, Marie-Françoise PERRET (arrivée à 20h), Tania RISSON, Gabriel VABRES, Pierre TISSIER, Dolorès VIALLE, André VINCENT et Dorian VOLLE.

Excusés : Guillaume LEYRAL (procuration à Florent DUMAS)

Damien TORTI (procuration à Guillaume BARRAS)

Pierre TISSIER (procuration à Philippe BAY)

Assiste : Céline DUMAS pour le premier point de l'ordre du jour

Secrétaire de Séance : Dolorès VIALLE

En ouverture de séance, le maire Florent DUMAS présente l'ordre du jour.

• **Approbation du procès-verbal du 26 juin 2020**

Le Maire, Florent Dumas, rappelle et commente point par point les délibérations du dernier conseil.

Après en avoir délibéré et aucune remarque en résultant, le procès-verbal est approuvé à 13 voix pour et une abstention.

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mise en place du bureau électoral suivant les consignes préfectorales et le Procès-verbal fourni à compléter.

M. Vincent, M. Berthiaud, Mme Rouveyrol et M. Volle sont désignés en qualité d'assesseurs.
(Les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeune)

- Après appel à candidature, 3 conseillers sont candidats aux postes de délégués titulaires :
 - TORTI Damien
 - VIALLE Dolorès
 - DUMAS Florent

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A l'issue du dépouillement, les trois candidats sont élus à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour chaque candidat.

- Après appel à candidature, 3 conseillers sont candidats aux postes de délégués suppléants :
 - VABRES Gabriel
 - BARRAS Guillaume
 - ROUVEYROL Céline

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A l'issue du dépouillement, les trois candidats sont élus à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour chaque candidat.

20h00 : arrivée de Marie Françoise PERRET

2. 2020-1007-001 : Désignation des délégués de la commune siégeant au comité syndical du SDE07

Un délégué pour 3000 habitants élu par un collège électoral constitué dans chaque arrondissement et comprenant un électeur par commune intéressée, désigné par leur conseil municipal.

Un représentant titulaire et un représentant suppléant seront désignés par chaque commune « isolée » pour les représenter au sein du collège électoral d'arrondissement.

Vu les faits exposés, Monsieur le maire rappelle qu'il appartient donc au Conseil Municipal de désigner son représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au comité syndical du SDE07 pour son arrondissement et propose :

M. Guillaume BARRAS en qualité de délégué(e) titulaire au SDE07 et

M. Dorian VOLLE en qualité de délégué(e) suppléant(e) au SDE07.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve la désignation de M. Guillaume BARRAS en qualité de représentant et de M. Dorian VOLLE en qualité de suppléant de la commune de Saint Pierreville au sein du collège électoral en charge de l'élection des délégués de l'arrondissement au Comité Syndical du SDE07.

3. 2020-1007-002 : Aide financière demandée par l'association sportive du collège de l'Eyrieux :

Le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'aide financière faite par l'association sportive du collège de l'Eyrieux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et 4 abstentions :

Décide de participer aux missions engagées par l'association sportive du collège de l'Eyrieux en attribuant la somme de 120 € pour l'année 2019-2020

• Questions diverses

- Les membres du CCAS ont été désignés pour la société civile, lecture est faite de l'arrêté.
- M. SAULIGNAC, député de la 1ère circonscription de l'Ardèche, propose une réunion de travail le 20 Juillet avec le conseil municipal
- L'offre d'emploi pour le secrétariat de mairie a été publiée le 1^{er} Juillet
- L'offre d'emploi pour l'école sera bientôt publiée
- La bibliothèque de l'EHPAD va changer de local, la question se pose de savoir si ce relogement va satisfaire les bénévoles de la bibliothèque, ses usagers, ...
Une réunion de travail a eu lieu le 7 juillet est un compromis semble se dessiner.
Une nouvelle réunion est programmée début septembre entre la direction, le service animation de l'EHPAD et deux bénévoles de la bibliothèque.
- Point Val'Eyrieux, le Maire a été élu vice-président, sa délégation reste à définir
- Le 1^{er} bulletin municipal est prêt, il sera distribué par les référents de quartier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.